

# RECOMMANDATIONS DE CONTENU DE FORMATION

---

## Spécificités d'exercices - Rééducation en neurologie

---

27 Février 2024



**CMK**

Collège de la  
Masso-Kinésithérapie

# CHAPITRE 1

## Préambule

### 1.1 CONTEXTE

Les spécificités d'exercices sont reconnues par le Code de la Santé Publique et sa section intitulée « Déontologie des masseurs-kinésithérapeutes » (notamment les articles R. 4321-122, R 4321-123 et R. 4321-125.) et dans l'avis n° 2021-02 du Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes (CNOMK). Les recommandations exposées ci-dessous par le Collège de la masso-kinésithérapie (CMK), qui est également le Conseil National Professionnel (CNP) de la Masso-Kinésithérapie, visent à donner un cadre pour harmoniser le contenu de formation pour la délivrance d'une spécificité d'exercice de rééducation en neurologie, dans l'objectif d'améliorer les processus de prise en charge, la qualité et la sécurité des soins et la compétence des masseurs-kinésithérapeutes. Ces recommandations s'adressent à toutes les formations, universitaires ou dans le cadre de la formation continue, d'au moins 120 heures, proposées par des organismes qui ont signé la charte du CNO.

Les recommandations formulées dans ce document sont à destination des organismes de formation et des masseurs-kinésithérapeutes. Ces recommandations ont été élaborées par un groupe de travail pour aider les organismes à la construction d'un parcours de formation aboutissant à la délivrance d'une spécificité d'exercice en rééducation en neurologie et les masseurs-kinésithérapeutes qui souhaitent effectuer un parcours de formation pour la reconnaissance d'une spécificité d'exercice de rééducation en neurologie.

Cette spécificité d'exercice, permettant l'amélioration des compétences et des connaissances pour la rééducation et la réadaptation des personnes présentant une affection du système nerveux, constitue un moyen d'améliorer l'offre de soin adaptée aux besoins des personnes présentant ce type d'affection. À ce titre, il est recommandé que soient abordées à minima les affections les plus prévalentes en masso-kinésithérapie : les lésions cérébrales acquises (en particulier l'accident vasculaire cérébral), les maladies dégénératives (maladie de Parkinson, sclérose en plaques) et les lésions médullaires. Les autres affections neurologiques (sclérose latérale amyotrophique, neurologie périphérique, ect.) pourront compléter le parcours de formation.

Ces recommandations ont été construites par le groupe de travail après discussion, synthèse de la littérature et avis d'expert. Elles reposent sur les données probantes, scientifiques et complétées par un éclairage clinique lié à l'expertise des personnes des groupes de travail et de relecture.

### 1.2 CONSTITUTION DU GROUPE DE TRAVAIL

Un appel à candidatures a été réalisé le 31/10/2022 pour recruter des experts auprès des masseurs-kinésithérapeutes, notamment les représentants des organismes de formation et des sociétés savantes concernés, et des représentants des membres du CMK.

Groupe de travail : 4 experts ont été sélectionnés selon un vote du bureau du CMK et ont eu pour mission d'élaborer, pour la spécificité de rééducation en neurologie, une recommandation du contenu de formation qui permettra d'harmoniser les compétences acquises en formation dans le cadre de l'affichage de cette spécificité. Ce groupe de travail a été encadré par deux membres du bureau du CMK.

Groupe de lecture : ces experts (12 personnes) ont été sélectionnés par vote du bureau du CMK et ont eu pour mission de valider et compléter les recommandations proposées par le groupe de travail pour la spécificité de rééducation en neurologie. Ce groupe de lecture a été encadré par deux membres du bureau du CMK.

## 1.3 MÉTHODE DE TRAVAIL

La méthode de travail repose d'une part sur l'analyse critique et la synthèse des recommandations nationales et internationales établies pour la formation en rééducation neurologique pour les masseurs-kinésithérapeutes, et d'autre part, sur l'avis du groupe de travail.

Les items étudiés qui font l'objet de recommandations sont :

- Titre/Intitulé du parcours de formation
- Professionnels concernés par la formation
- Profil des formateurs et intervenants
- Méthodes pédagogiques
- Déroulé pédagogique
- Proposition de méthodes et des moyens d'évaluation pour la délivrance de la spécificité par l'organisme de formation
- Présentation des références et bibliographie (format Vancouver)
- Critères pour une validation des acquis de l'expérience par l'organisme de formation

## 1.4 MÉTHODE DE VALIDATION DE LA RECOMMANDATION

Les recommandations de contenu de formation établies par le groupe de travail ont été soumises au groupe de lecture, pour vote et amendement par un processus Delphi.

Pour cela, un questionnaire a été adressé à chaque membre du groupe de lecture avec une échelle de cotation allant de 1 à 5, pour chaque item et sous-item de la recommandation :

- 1 = Pas du tout d'accord,
- 2 = Pas d'accord
- 3 = Neutre
- 4 = D'accord
- 5 = Entièrement d'accord

Cette évaluation a été réalisée de façon indépendante. Le consensus a été défini par un taux « d'accord » supérieur ou égal à 80%. Trois tours maximums ont été autorisés pour arriver à la convergence la plus forte possible amenant à un consensus. Après chaque tour, une discussion était proposée pour les votes en désaccord.

Ces recommandations ont été enfin validées par un vote à la majorité du conseil d'administration du CMK/CNP de Masso-Kinésithérapie le 09/01/2024.

## 1.5 DIFFUSION

La publication de ces recommandations sera accessible librement (les documents finaux seront sous licence CC-BY-NC-ND) sur les outils de communication du CMK/CNP de Masso-Kinésithérapie (site internet et autres). Cette démarche pourra également faire l'objet d'une valorisation scientifique.

## CHAPITRE 2

# Recommandations

### 2.1 INTITULÉ/TITRE DE LA FORMATION

Étant entendu que le parcours de formation aboutissant à la spécificité d'exercice correspond à l'ensemble des modules (i.e., 120h), il est recommandé que le titre du parcours contienne les termes « rééducation » et « neurologie » ou « neurologique » ou « neuro-rééducation ». Le terme rééducation peut être remplacé par « kinésithérapie » ou « physiothérapie ». Un titre de parcours comportant uniquement les termes « Spécificité de rééducation en neurologie » n'est pas recommandé.

Considérant l'aspect modulaire du parcours de formation, il n'est pas recommandé que le titre du parcours soit restreint à une seule pathologie, une technique ou un concept. En revanche, le terme de « spécificité d'exercice : rééducation en neurologie » peut figurer en complément du titre d'un des modules du parcours de formation. Selon l'avis n°2021-02 du CNOMK, cela ne constitue pas une attractivité publicitaire.

### 2.2 PROFESSIONS CONCERNEES PAR LA FORMATION

Il est possible d'effectuer certains modules du parcours de formation avec d'autres professionnels de santé (au sens du code de santé publique, partie législative, quatrième partie : Professions de santé - Articles L4111-1 à L4443-6) et d'autres acteurs du parcours de soins des personnes présentant une affection du système nerveux. Ces formations devront respecter les référentiels d'activités et de compétences des personnes formées.

### 2.3 PROFIL DES INTERVENANTS ET FORMATEURS

Les intervenants et formateurs utilisant le titre de masseur-kinésithérapeute doivent remplir les conditions légales et réglementaires d'exercice de la Masso-Kinésithérapie (inscription au tableau de l'Ordre ou enregistrement de l'autorisation de libre prestation de service).

Il est fortement recommandé que les intervenants et formateurs possèdent au moins l'un des prérequis suivants :

- Avoir une expérience clinique avancée en neurologie (représentant au moins 1200 heures) ;
- Être titulaire d'un Diplôme Universitaire de niveau 7 ou 8 (Master/Doctorat, selon le décret n°2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles) en rapport avec la rééducation en neurologie ou l'enseignement dispensé ;
- Être titulaire d'un Diplôme Universitaire ou Inter-Universitaire (DU/DIU) en rapport avec la rééducation en neurologie ou l'enseignement dispensé.

Avoir au moins 2 des 3 éléments cités ci-dessous est également recommandé :

- Être affilié à une société savante suivant les évolutions de la rééducation en neurologie (pour les kinésithérapeutes : groupe d'intérêt Neurologie de la Société Française de Physiothérapie par exemple) ;
- Avoir une reconnaissance de la spécificité "Rééducation en neurologie" par le CNOMK ;
- Avoir publié des travaux scientifiques en rapport avec la rééducation en neurologie.

Les intervenants et formateurs doivent informer leurs liens d'intérêts auprès de l'organisme de formation et des participants à la formation. L'organisme doit veiller à la réalisation de cette publication et assurer la gestion des conflits d'intérêts.

L'organisme s'assure que chaque formateur respecte les conditions recommandées citées.

## 2.4 DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE

Le déroulé est détaillé dans l'Annexe 1 des présentes recommandations, avec une proposition de contenu pédagogique.

### 2.4.1 Objectifs

À la fin de la formation modulaire sur la rééducation en neurologie aboutissant à la spécificité en rééducation en neurologie, les objectifs pédagogiques recommandés sont d'atteindre les compétences suivantes en faisant référence à celles atteintes à la fin de la formation initiale :

1. Décrire les éléments anatomo-physiologiques du système nerveux (niveau d'approfondissement) ;
2. Identifier les altérations du système nerveux et maîtriser leur implication clinique et sémiologique (niveau d'approfondissement) ;
3. Acquérir et utiliser le raisonnement clinique nécessaire à la rééducation et à la réadaptation d'une personne présentant une affection du système nerveux (niveau d'expertise) ;
4. Évaluer les altérations de structures, limitations d'activités et restrictions de participation de personnes présentant une affection du système nerveux en prenant en compte les facteurs personnels et environnementaux (niveau d'expertise) ;
5. Proposer et mettre en œuvre des stratégies thérapeutiques adaptées aux personnes présentant une affection du système nerveux et à leur situation clinique (niveau d'expertise) ;
6. Maîtriser et appliquer les principes de savoir-être pour l'éducation, la santé et l'optimisation des soins prodigués (niveau d'approfondissement) ;
7. Utiliser les outils appropriés pour mettre à jour et développer ses compétences et ses connaissances en rééducation en neurologie (niveau approfondissement).

Le niveau d'approfondissement représente généralement une formation de niveau intermédiaire qui approfondit les connaissances et compétences acquises lors de la formation initiale. Elle permet au kinésithérapeute d'élargir sa base de connaissances dans le domaine de la rééducation en neurologie et de se perfectionner dans sa pratique. Elle introduit également de nouvelles approches, de nouveaux outils ou de nouvelles techniques dans la pratique professionnelle.

Le niveau d'expertise représente une formation avancée destinée aux kinésithérapeutes ayant déjà une expérience et des connaissances approfondies dans le domaine de la rééducation en neurologie. Elle permet aux professionnels de développer des compétences avancées et de se spécialiser dans ce domaine. Cette formation inclut des connaissances et compétences spécialisées, des techniques de pointe, des méthodes de recherche avancées ou des approches innovantes dans la pratique professionnelle.

## 2.4.2 Éléments de contenu

Pour répondre au mieux aux besoins de la population en termes de rééducation en neurologie, le contenu du parcours de formation recommandé couvrira les compétences requises telles que détaillées (paragraphe 2.4.1) pour rééduquer et réadapter les personnes présentant une affection du système nerveux. Il est recommandé que soient abordées à minima les affections les plus prévalentes en kinésithérapie : les lésions cérébrales acquises (en particulier l'accident vasculaire cérébral), les maladies dégénératives (maladie de Parkinson, sclérose en plaques) et les lésions médullaires. Les autres affections neurologiques (sclérose latérale amyotrophique, neurologie périphérique...) pourront compléter le parcours de formation.

Il est fortement recommandé que les contenus de formation soient documentés par des références scientifiques et les recommandations nationales et internationales les plus récentes, dont la liste pourra être transmise aux personnes formées. Il est également recommandé de proposer des ressources permettant aux personnes formées d'aller plus loin dans leurs connaissances ou dans leurs réflexions liées à la formation.

## 2.4.3 Méthodes et moyens pédagogiques recommandés

Le contenu de formation recommandé est basé sur un volume horaire de 120 heures effectives de formation modulaire (le temps de travail personnel ou de stage n'étant pas compris dans ce total).

Une partie de l'enseignement peut être réalisée en e-learning notamment pour les compétences 1 et 2. Cependant, pour les compétences 3 à 5 (paragraphe 2.4.1), il est recommandé que l'enseignement présentiel représente au moins 50% du volume horaire et qu'une majeure partie de l'enseignement soit animée par des méthodes pédagogiques dites "actives". Ces méthodes actives pourront inclure par exemple de jeux de rôle comprenant la présentation et la résolution de cas cliniques simulés ou réels, éventuellement en présence de patients experts ou volontaires ou dans un laboratoire de simulation.

## 2.4.4 Modalités d'évaluations des compétences et des connaissances acquises

Pour valider les modules de formation, il est recommandé :

- Une évaluation écrite des connaissances (questions à choix multiples ou questions à réponse ouverte courte, par exemple), après chaque module de formation.

Pour valider le parcours de formation et obtenir la spécificité d'exercice, il est recommandé que l'organisme de formation s'assure de la validation de l'ensemble des compétences, par :

- la validation des modules de formation ;
- la réalisation d'au moins une évaluation pratique, type mise en situation professionnelle ou Examen Clinique à Objectif Structuré (ECOS) ;
- la rédaction d'un travail écrit étayé par des références bibliographiques ;
- la justification d'une expérience clinique d'au moins 1200 heures de rééducation en neurologie, cumulées sur 4 années.

Il est recommandé que l'organisme de formation propose une grille d'évaluation mise à disposition des personnes formées pour ces évaluations.

L'organisme de formation pourra choisir de valider par équivalence le travail écrit, à la demande de la personne formée, s'il démontre sa participation en tant que premier auteur, à une publication scientifique relue par les pairs en lien avec la rééducation en neurologie.

L'organisme de formation peut, s'il le souhaite, proposer au participant de choisir l'organisme de son choix ou le CMK afin de prendre en charge les évaluations des compétences et des connaissances acquises des professionnels ayant suivi la formation pour la délivrance de la spécificité. Dans tous les cas, le participant construit son portfolio et le conserve avec les documents d'évaluation et le travail écrit, attestant de son expérience clinique et de sa formation.

### 2.4.5. Résumé du déroulé pédagogique

Compétence	Niveau attendu par rapport à la formation initiale	Nombre d'heures (ou pourcentage)	Modalités d'évaluation
1. Décrire les éléments anatomo-physiologiques du système nerveux	Approfondissement	6h (ou 5%)	QCM, QROC
2. Identifier les altérations du système nerveux et maîtriser leur implication clinique et sémiologique	Approfondissement	6h (ou 5%)	QCM, QROC
3. Acquérir et utiliser le raisonnement clinique nécessaire à la rééducation et à la réadaptation d'une personne présentant une affection du système nerveux	Expertise	30h (ou 25%)	QCM, QROC, Travail écrit
4. Évaluer les altérations de structures, limitations d'activités et restrictions de participation de personnes présentant une affection du système nerveux en prenant en compte les facteurs personnels et environnementaux	Expertise	30h (ou 25%)	QCM, QROC, Travail écrit, Examen pratique
5. Proposer des stratégies thérapeutiques adaptées aux personnes présentant une affection du système nerveux et à leur situation clinique	Expertise	30h (ou 25%)	QCM, QROC, Travail écrit, Examen pratique
6. Maîtriser et appliquer les principes de savoir-être pour l'éducation, la santé et l'optimisation des soins prodigués	Approfondissement	12h (ou 10%)	Examen pratique
7. Maintenir ses compétences et améliorer ses connaissances en rééducation en neurologie par l'utilisation d'outils appropriés	Approfondissement	6h (ou 5%)	QCM, Cas Cliniques
<b>TOTAL</b>		<b>120h</b>	

## 2.5 MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES RECOMMANDÉS

L'organisme de formation peut, au regard des formations déjà effectuées sur le champ de la spécificité en lien avec les recommandations des compétences de ce document et les exigences de l'Avis n° 2021-02 du Conseil national de l'Ordre pour la délivrance de la spécificité, dispenser le professionnel de tout ou partie des heures à effectuer pour la délivrance de la spécificité et l'autoriser à participer aux évaluations des compétences et des connaissances acquises. Il est recommandé d'établir et de fournir au professionnel un document lui permettant de justifier l'ensemble des éléments nécessaires à la dispense. Ce document doit être conservé dans le portfolio.

L'organisme peut, s'il le souhaite, proposer au participant de choisir l'organisme de son choix ou le CMK afin de procéder au processus de validation partielle ou totale des heures de formations correspondantes aux compétences recommandées pour la délivrance de la spécificité. Dans tous les cas, le participant conserve tous les documents qui ont permis de justifier les raisons et les motifs de dispense de chaque volume horaire de formation en lien avec les compétences recommandées du contenu de formation de la spécificité.

## Annexe 1

# Déroulé et contenu pédagogique détaillé par compétence

Cette annexe vise à détailler les recommandations sur les connaissances et compétences à acquérir pour la spécificité en neurologie en s'inspirant du contenu du « Kit Neuro » décrivant la spécialité de pratique en neurologie (American Physical Therapy Association, 2016). Ces recommandations sont formulées selon deux niveaux (**approfondissement** et **expertise**). Elles constituent des indicateurs qui décrivent le niveau de connaissance et de compétence qu'un kinésithérapeute doit atteindre dans le domaine de la rééducation en neurologie à la suite d'une formation continue.

Le **niveau d'approfondissement** représente généralement une formation de niveau intermédiaire qui approfondit les connaissances et compétences acquises lors de la formation initiale. Elle permet au kinésithérapeute d'élargir sa base de connaissances dans le domaine de la rééducation en neurologie et de se perfectionner dans sa pratique. Elle introduit également de nouvelles approches, de nouveaux outils et de nouvelles techniques dans la pratique professionnelle.

Le **niveau d'expertise** représente une formation avancée destinée aux kinésithérapeutes ayant déjà une expérience et des connaissances approfondies dans le domaine de la rééducation en neurologie. Elle permet aux professionnels de développer des compétences avancées et de se spécialiser dans ce domaine. Cette formation inclut des connaissances et compétences spécialisées, des techniques de pointe, des méthodes de recherche avancées ou des approches innovantes dans la pratique professionnelle.

### 1. Décrire les éléments anatomo-physiologiques du système nerveux (niveau d'approfondissement) (5%)

Chez les personnes saines et les personnes avec une pathologie neurologique, il est recommandé que la formation aborde à un **niveau d'approfondissement** :

#### L'anatomie et la physiologie humaine

- les systèmes musculo-squelettiques, cardiovasculaire et pulmonaire, tégumentaire,
- la physiologie de l'exercice (ex : métabolisme de base et coût énergétique des activités physiques, adaptations chez les personnes avec une pathologie neurologique),
- l'électrophysiologie,
- la réponse physiologique au traumatisme et au stress.

#### La neuro-anatomie et la neuro-physiologie du système nerveux

- l'organisation anatomique et la spécialisation fonctionnelle du système nerveux central, périphérique et autonome,
- la croissance et la plasticité neurale, neurotransmission et neurotransmetteurs,
- la perception et les systèmes sensoriels,

- les systèmes moteurs, le contrôle neuronal de la locomotion, de l'équilibre et du contrôle postural,
- la régulation et la modulation des réflexes et de la fonction autonome,
- la douleur neurogène et non neurogène.

### **Les sciences du mouvement**

- la biomécanique et la kinésiologie des systèmes de mouvement,
- l'analyse cinématique et cinétique des mouvements fonctionnels,
- le contrôle postural et la marche,
- la pathocinésiologie des mouvements fonctionnels tels que la marche, la posture et la saisie,
- les théories et les principes du contrôle moteur, de l'acquisition de compétences et de l'apprentissage moteur,
- les théories et les principes du développement moteur,
- l'interrelation entre les systèmes sociaux, cognitifs et de mouvement, avec le fonctionnement psychologique et les facteurs environnementaux,
- les effets des dysfonctionnements du mouvement sur plusieurs systèmes corporels, à court et à long termes.

Les professionnels de santé doivent être capables d'appliquer ces connaissances dans leur pratique clinique pour aider à la rééducation et à la réadaptation des personnes présentant des troubles neurologiques.

De manière facultative, la formation pourra également aborder les points suivants des sciences comportementales :

### **Psychologie et neuropsychologie, y compris la connaissance de :**

- les processus cognitifs (attention, mémoire et dysfonctionnement exécutif),
- les troubles cognitifs, linguistiques et d'apprentissage,
- les troubles affectifs et comportementaux,
- les réponses émotionnelles et comportementales attendues, et les stratégies de coping individualisées pour la maladie et la guérison,
- l'influence des facteurs motivationnels et des stratégies d'adhérence pour faciliter le changement comportemental sur la maladie et la guérison,
- l'impact des systèmes culturels et sociaux sur la maladie et la guérison.

### **Psychiatrie, y compris la connaissance de :**

- les symptômes psychiatriques courants, les syndromes et les classifications,
- l'effet de la maladie et du traitement psychiatrique sur la cognition, l'apprentissage et la fonction,
- la présentation aphysiologique, telle que le trouble de conversion.

### **Théorie de l'enseignement et de l'apprentissage**

- principes de l'enseignement et de l'apprentissage,
- développement et mise en œuvre du processus de planification éducative.

## 2. Identifier les altérations du système nerveux et maîtriser leur implication clinique et sémiologique (niveau d'approfondissement) (5%)

Il est recommandé que la formation continue aborde à un **niveau d'approfondissement** :

### Les connaissances en sciences biomédicales (épidémiologie, sémiologie, physiopathologie, répercussions fonctionnelles)

- les pathologies des systèmes neuromusculaire, musculo-squelettique, cardiovasculaire et pulmonaire,
- l'épidémiologie, les indicateurs pronostiques, les facteurs de risque pertinents pour la santé tout au long de la vie, l'histoire naturelle, la morbidité et la mortalité,
- l'impact des conditions neurologiques sur les autres systèmes corporels.

### La gestion médicale (explorations diagnostiques, traitements médicamenteux et non médicamenteux...)

- les outils d'imagerie, en procédures diagnostiques cliniques et de tests de laboratoire,
- les interventions chirurgicales et non chirurgicales pour les conditions neurologiques,
- les évaluations, le suivi et les modifications d'activité liées aux procédures médicales.

### La pharmacocinétique et la pharmacodynamique

- les réactions anormales aux médicaments, les interactions et les effets indésirables liés à la posologie,
- les effets des médicaments sur les différents systèmes du corps, y compris les effets à court et à long terme les plus courants.

## 3. Acquérir et utiliser le raisonnement clinique nécessaire à la rééducation et à la réadaptation d'une personne présentant une affection du système nerveux (niveau d'expertise) (25%)

Il est recommandé que la formation aborde à un **niveau d'expertise** l'acquisition et l'utilisation du raisonnement clinique dans le contexte de la rééducation et de la réadaptation d'une personne atteinte d'une affection du système nerveux :

### Le bilan diagnostique kinésithérapique, en fonction des domaines de la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF)

- synthétiser les données des évaluations réalisées,
- analyser les obstacles à une récupération optimale,
- identifier la nécessité de collaboration avec d'autres professionnels de santé, les patients, les familles et les aidants pour fixer les objectifs et prioriser les interventions,

- prédire la récupération,
- définir des objectifs (SMART, goal attainment scale...).

### Le plan de soins

- intégrer les niveaux de surveillance, éducation, prévention, santé et de bien-être,
- définir la posologie de rééducation (durée et nombre de séances par semaine, durée totale de la prise en soins),
- choisir et prioriser les traitements mis en œuvre,
- définir les critères d'arrêt ou de modification de la prise en soins,
- identifier, prioriser et réagir aux signes d'alerte et de gravité concernant l'état de la personne en rééducation.

Le raisonnement clinique devra s'appuyer sur la littérature scientifique actuelle en lien avec :

- les modèles de prise de décision à la pratique clinique,
- la psychométrie des tests et les principes de mesure en pratique clinique,
- le niveau de preuve des traitements rééducatifs.

La description des méthodologies de recherche clinique pourra être abordée (niveau d'approfondissement).

## 4. Évaluer les altérations de structures, limitations d'activités et restrictions de participation de personnes présentant une affection du système nerveux en prenant en compte les facteurs personnels et environnementaux (niveau d'expertise) (25%)

Il est recommandé que la formation continue aborde à un **niveau d'expertise** :

### Interrogatoire : réaliser des entretiens centrés sur le patient, avec :

- la recherche des informations pertinentes pour la restauration, la promotion et la prévention de la santé,
- l'intégration de la connaissance des maladies,
- les antécédents médicaux, chirurgicaux et pharmacologiques.

### Choix des examens, procédures, tests et mesures :

- prioriser les procédures de dépistage et d'évaluation pertinentes en fonction des conditions de santé identifiées, des tests et interventions précédents, de l'historique du patient et de l'observation,
- reconnaître les signes et symptômes qui nécessitent d'adresser le patient en urgence à un médecin ou à des soins médicaux d'urgence,
- prioriser les tests et mesures
  - o En fonction de l'histoire et de l'évaluation des structures et fonctions, des limitations d'activité et des restrictions de participation de la CIF,

- En fonction de leur validité scientifique et de leur utilité clinique,
- En fonction de l'analyse des risques-bénéfices (par exemple, le coût physiologique pour le patient),
- effectuer les mesures
  - de manière à ce que les données soient précises,
  - à l'aide d'outils d'auto-évaluation et d'outils quantitatifs, avec des méthodologies normalisées, valides, fiables et adaptées à la population,
  - en considérant la communication, la cognition, l'affect et les styles d'apprentissage du patient.

### **Évaluation des domaines suivants :**

- la douleur,
- le cutané-trophique,
- la mobilité des articulations et de l'amplitude de mouvement,
- la circulation artério-veineuse,
- les fonctions cardio-respiratoires (capacité/endurance aérobie, ventilation, respiration),
- le système sensoriel et la perception des entrées sensorielles,
- les nerfs crâniens,
- les réflexes,
- la fonction motrice,
- la fonction musculaire,
- les mouvements anormaux,
- l'équilibre, les transferts, la marche et la locomotion,
- la préhension,
- les fonctions mentales,
- la fonction psychologique (sentiment d'auto-efficacité, dépression, anxiété...),
- les activités de la vie quotidienne,
- la qualité de vie, la santé perçue,
- la vie communautaire, sociale et civique,
- les facteurs environnementaux, d'ergonomie et d'évaluation du retour au travail,
- les technologies d'assistance,
- les caractéristiques de la maladie à l'aide d'échelles spécifiques à la maladie pour la classification et le pronostic.

Lorsque des mesures objectives ne sont pas disponibles ou ne peuvent pas être appliquées, l'interprétation des mouvements et des fonctions observés du patient devront être effectués de manière qualitative.

### **Synthèse :**

- différencier les résultats d'examen en fonction des domaines de la CIF,
- déterminer les stratégies de rééducation et réadaptation visant une récupération ou une compensation lorsque la récupération n'est pas possible,

- relier les objectifs de la personne et du kinésithérapeute aux facteurs personnels et environnementaux (CIF) ainsi qu'aux résultats d'examens y compris les résultats d'examens obtenus par d'autres professionnels de la santé,
- développer des jugements cliniques valides sur la base des données recueillies lors du bilan diagnostique kinésithérapique et des examens complémentaires.

### Diagnostic :

- maîtriser le diagnostic différentiel des signes et symptômes neurologiques émergents versus non émergents,
- savoir adresser la personne à d'autres professionnels de santé lorsque les besoins d'examen dépassent le champ d'application de la kinésithérapie et réorienter au besoin.

### Évaluation des résultats :

- sélectionner des mesures de résultats appropriées, sensibles et validées, dans les domaines de la CIF, adaptées à la personne, au diagnostic, pronostic et au contexte de pratique,
- adapter le plan de soins à court, moyen et long terme en fonction :
  - o de l'interprétation des évaluations et le contexte social,
  - o des contextes sociaux-économiques, professionnels, environnementaux,
- analyser et interpréter les résultats des évaluations de la personne pour modifier sa pratique future et effectuer des évaluations programmées.

## 5. Proposer et mettre en œuvre des stratégies thérapeutiques adaptées aux personnes présentant une affection du système nerveux et à leur situation clinique (niveau d'expertise) (25%)

Il est recommandé que la formation continue aborde à un **niveau d'expertise** la prise de décision clinique et de la priorisation des interventions, ainsi que dans les interventions.

### Pour la prise de décision clinique, le kinésithérapeute devra être expert pour

- sélectionner et, si nécessaire, modifier les interventions de rééducation pour qu'elles soient adaptées au diagnostic kinésithérapique couvrant les domaines de la CIF et en fonction de leur effet à court terme et des bénéfices attendus en termes de prévention et d'évolution,
- prioriser les interventions de rééducation optimales en fonction du type et de la gravité des déficiences, les limitations d'activité et les restrictions de participation, en incluant une analyse des risques par rapport aux bénéfices et les facteurs intrinsèques et extrinsèques à la personne.

### Pour les interventions de rééducation, le kinésithérapeute devra être expert pour

- concevoir et mettre en œuvre des programmes d'intervention personnalisés et adaptés aux besoins spécifiques de la personne,
- sélectionner les techniques et les équipements appropriés en fonction de la nature et de la gravité de la déficience,
- adapter les interventions en fonction de l'évaluation continue des résultats obtenus,
- intégrer des technologies émergentes (robotique, technologies numériques, assistance...) et tenir compte des implications financières pour l'individu et la société lors de la prescription d'appareils

et d'équipements.

**La formation devra ainsi amener le kinésithérapeute à devenir expert dans :**

- la réalisation de techniques de mobilisation passives et actives,
- l'intégration des principes de l'apprentissage moteur et des concepts du contrôle moteur,
- la proposition d'exercices thérapeutiques et d'entraînements fonctionnels à l'autonomie et à l'indépendance dans la vie quotidienne,
- l'utilisation de nouvelles technologies (biofeedback, stimulation électrique fonctionnelle, électrothérapie, robotique...) avec les connaissances sur la plasticité, les pathologies neurologiques et les patrons de récupération,
- la réalisation de prescription, d'application et, le cas échéant, de fabrication d'appareils et d'équipements,
- la réalisation de techniques de prévention et réduction des dysfonctions (pulmonaire, tégumentaire, musculaire, déglutition...).

**6. Maîtriser et appliquer les principes de savoir-être pour l'éducation, la santé et l'optimisation des soins prodigués (niveau d'approfondissement) (10%)**

Il est recommandé que la formation continue aborde à un **niveau d'approfondissement** :

**Sur le plan de la communication :**

- employer des stratégies de communication efficaces chez les personnes présentant une affection du système nerveux, éventuellement à l'aide des technologies verbales, non verbales et d'assistance,
- impliquer les personnes dans la gestion de leur propre santé,
- poser des questions qui aident à déterminer une compréhension approfondie des problèmes de la personne,
- aborder les problèmes culturels ou sociaux qui affectent le plan de soins,
- adapter la communication envers la personne, sa famille, ses proches et ses soignants, pour répondre :
  - o aux besoins diversifiés tels que culturels, spécifiques à l'âge, éducatifs et cognitifs,
  - o aux besoins de littératie en santé,
- coordonner la gestion de la personne dans les différents milieux de soins, et en fonction des ressources communautaires et financières,
- faciliter les collaborations et la gestion en équipe ainsi que les transitions de soins,
- communiquer de façon synthétique les informations provenant d'une grande variété de sources,
- contribuer de manière efficace à la prise de décision au sein d'une équipe transdisciplinaire pour optimiser les résultats pour la personne,
- donner des avis spécialisés sur la personne atteinte de dysfonctionnement neurologique à d'autres professionnels de la santé et à des organisations externes,
- résoudre des conflits ou des situations difficiles en utilisant des stratégies multiples.

### **Sur le plan de l'éducation :**

- effectuer une évaluation des besoins, y compris déterminer les besoins éducatifs et les caractéristiques uniques de la personne, sa famille, ses proches et ses soignants, des collègues, et/ou du public,
- éduquer la personne, sa famille, ses proches et ses soignants sur le diagnostic, le pronostic, le traitement, la responsabilité et l'autogestion dans le cadre du plan de soins,
- fournir des instructions visant à réduire les risques, à prévenir et à promouvoir la santé, éventuellement en utilisant les avancées technologiques, telles que les ressources en ligne,
- développer des objectifs éducatifs en fonction des besoins d'apprentissage des personnes et de leur famille, de leurs proches et de leurs soignants, des collègues, et/ou du public en tenant compte des domaines d'apprentissage et du niveau de résultats attendus pour les apprenants et les groupes d'apprenants,
- développer et personnaliser des stratégies et des méthodes d'enseignement appropriées en fonction des objectifs d'apprentissage et des préférences de style d'apprentissage identifiées des personnes et de leur famille, de leurs proches et de leurs soignants,
- mettre en œuvre un plan éducatif qui inclut l'explication, la démonstration, la pratique et l'utilisation efficace de la rétroaction, le cas échéant,
- évaluer avec précision et objectivité les résultats d'apprentissage des stratégies d'enseignement et modifier les stratégies en fonction des résultats,
- former les étudiants en kinésithérapie et les consoeurs/confrères pour améliorer les connaissances et les compétences en kinésithérapie neurologique,
- former les professionnels de la santé non kinésithérapeutes et les agences, sociétés, organismes externes sur la kinésithérapie neurologique.

### **Sur le plan de la prévention, bien-être et promotion de la santé :**

- développer et de mettre en place des programmes visant à promouvoir la santé et la condition physique,
- établir des programmes de dépistage des problèmes neurologiques pour identifier les populations à risque (création de programmes sur mesure pour les personnes ainsi que pour la société dans son ensemble).

## **7. Utiliser les outils appropriés pour mettre à jour et développer ses compétences et ses connaissances en rééducation en neurologie (niveau approfondissement) (5%)**

Il est recommandé que la formation continue aborde à un **niveau d'approfondissement** :

### **Sur le plan de la pratique basée sur des preuves, il est recommandé que le kinésithérapeute approfondisse ses connaissances pour :**

- évaluer de manière critique la recherche et juger de l'efficacité et de l'efficience des outils, interventions et technologies existants ou nouveaux,
- synthétiser les informations provenant de diverses sources (moteurs de recherche spécialisés...) pour développer une pratique clinique basée sur des preuves (PRISMA et approche GRADE),
- participer à la promotion du transfert de connaissances issues de la recherche vers la pratique clinique,

- participer à la recherche clinique tout en respectant les directives éthiques,
- recueillir et interpréter les données de résultats de personnes pour une évaluation programmée.

**Sur le plan du développement professionnel, il est recommandé que le kinésithérapeute approfondisse ses connaissances pour :**

- développer une réflexion active de la pratique, de l'évaluation des compétences et des connaissances,
- rechercher de manière proactive des connaissances, des compétences et des compétences avancées tout en restant au courant des développements régionaux, nationaux et internationaux qui ont un impact sur la pratique de la kinésithérapie neurologique,
- encourager et faciliter la poursuite du développement professionnel des autres praticiens, en pratiquant le mentorat et identifiant des mentors pour étendre ses connaissances, compétences et capacités,
- appliquer les principes éthiques qui interviennent dans la prise de décisions et les interactions interpersonnelles,
- utiliser les données probantes pour influencer les politiques et les procédures de changement du système de santé.

**De manière facultative, la formation pourra aborder les notions de responsabilité sociale suivantes :**

- chercher des solutions uniques aux problèmes difficiles pour le patient ou le client individuel, tels que l'accès aux services de santé, à l'équipement et aux ressources communautaires,
- plaider en faveur des personnes présentant une affection du système nerveux auprès des organismes législatifs et réglementaires,
- favoriser une pratique neurologique avancée au niveau local, régional, national et/ou international,
- représenter la physiothérapie neurologique auprès d'autres professionnels et organisations professionnelles.

---

## **EXPERTS DU GROUPE DE TRAVAIL**

*(par ordre alphabétique)*

Noémie Duclos,  
Sébastien Mateo,  
Stephan Rostagno,  
Julie Soulard

## **CHEFS DE PROJET SPÉCIFICITÉS**

Stephane Fabri et Alexandre Rambaud



**CMK**

Collège de la  
Masso-Kinésithérapie